

Fédération nationale des Scot

La cohérence par la concertation, le lobbying et l'expertise technique

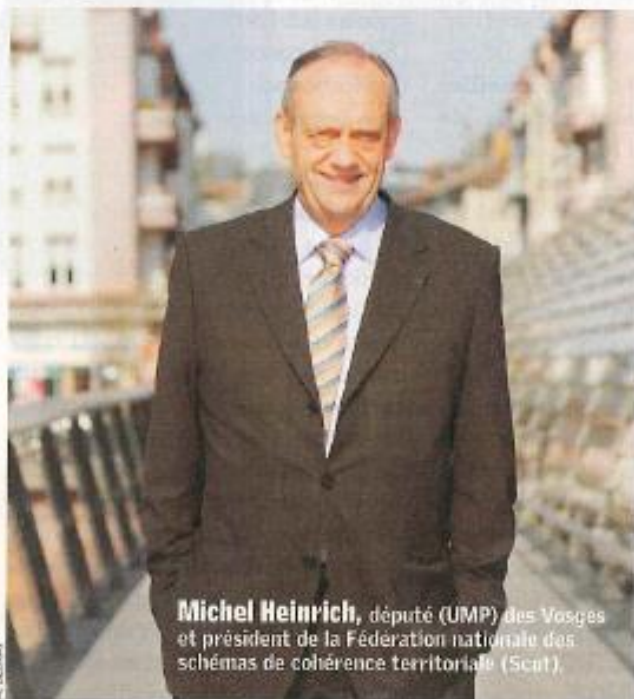
Avec douze amendements relatifs au projet de loi « Alur », la Fédération nationale des Scot impose l'expertise des élus et des techniciens qui œuvrent à la cohérence territoriale.

Si l'aspect social du projet de loi pour l'accès au logement et un urbanisme rénové (Alur) suscite beaucoup de commentaires, son volet « urbanisme », certes plus technique, est de première importance pour les acteurs de l'aménagement du territoire. Il renforce le schéma de cohérence territoriale (Scot) pour en faire le document intégrateur auquel tous les autres documents devront se référer, à commencer par le plan local d'urbanisme intercommunal (PLUI) qui pourrait devenir obligatoire.

Si l'Association des maires ruraux de France (AMRF) a lancé le 24 septembre une pétition nationale contre ce PLUI qui « remet en cause l'article 72 de la Constitution portant la libre administration des communes » et marque un recul de la décentralisation, le projet de loi représente, pour Michel Heinrich, député (UMP) des Vosges (184 500 hab.) et président de la Fédération nationale des Scot, « une avancée importante, qui réduira aussi les risques juridiques du Scot. C'est le résultat d'un gros travail de concertation pour la fédération qui a fait adopter douze amendements relatifs aux Scot ». Ainsi, l'urbanisme commercial, objet de longues revendications de la part de la fédération, serait désormais soumis aux règles du droit commun de l'urbanisme. Mais la vigilance reste de mise dans l'attente du vote définitif du texte.

Vers une couverture nationale

Deux cents Scot sont aujourd'hui finalisés, deux cents sont en cours d'élaboration, initiés à la suite du Grenelle. Si 75% de la population est ainsi couverte, 15 000 communes doivent encore entamer la démarche pour aboutir à une couverture complète du territoire. Le principe de limiter la consommation foncière faisant désormais l'objet d'un consensus général, la perti-



Michel Heinrich, député (UMP) des Vosges et président de la Fédération nationale des schémas de cohérence territoriale (Scot).

Trois priorités

- Créer une culture commune autour des Scot, en travaillant auprès des partenaires institutionnels sur la consommation foncière, l'urbanisme commercial, etc.
- Alimenter les réflexions en offrant un centre de ressources méthodologiques et juridiques.
- Favoriser les échanges en assurant le lien entre adhérents : annuaire des établissements publics porteurs de Scot, réseau de huit référents territoriaux, rencontres, etc.

nence des Scot pour le faire respecter étant démontrée, le mouvement devrait s'accélérer et la fédération, forte de ses 173 membres, est là pour l'accompagner. « Veille parlementaire, expertise technique et "benchmarking" pour que les nouveaux profitent de l'expérience de leurs prédécesseurs : la fédération peut leur faire gagner beaucoup de temps dans une démarche très technique », prévient Michel Heinrich. Un soutien nécessaire surtout que les nouveaux Scot sont à élaborer sur des territoires ruraux, peu peuplés, aux ressources humaines et financières restreintes.

Et Michel Heinrich de saluer « l'engagement, la conviction, la compétence des chefs de projet des Scot, des professionnels, jeunes pour la plupart, qui à chacune des rencontres annuelles séduisent par leur dynamisme, voire leur militantisme ». Des qualités indispensables tant le contenu et la procédure d'élaboration des Scot sont com-

OBJECTIF

Relayer les attentes des maîtres d'ouvrage au niveau national, partager et capitaliser les expériences.

CONTACT

Michel Heinrich, président,
email : contact@fedescot.org
Site internet : www.fedescot.org

plexes. De plus, souligne David Pagnier, délégué technique général de la fédération, « les techniciens qui accompagnent les élus dans la démarche sont souvent tout seuls dans leur structure et obligés d'actualiser sans cesse leurs connaissances ». Ainsi, le rôle de la fédération est décisif dans la formation juridique de ses adhérents, organisée en partenariat avec le CNFPT sur le territoire national.

Partager les expériences

Des 9^{es} rencontres nationales de Libourne-Bergerac (26 au 28 juin) à la réunion sur le projet de loi « Alur », les échanges permettent de faire le point sur le lobbying réalisé par la fédération et de faire remonter les besoins des élus et des techniciens en matière de formation. « Le succès des réunions, qu'elles aient lieu en région ou à Paris (deux à trois par an), montre qu'il existe une véritable attente de ce point de vue », souligne David Pagnier. Elles sont aussi le moyen de renforcer les réseaux d'échange en facilitant le partage des expériences entre adhérents. »

La fédération engage aussi la constitution de groupes de travail thématiques pour mettre à disposition des techniciens, des guides, des aides méthodologiques, etc. Un groupe sur les systèmes d'information géographique fonctionne déjà. Des groupes sur l'énergie et sur la mise en œuvre des Scot seront mis en place. *Danièle Van Susteren*